

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2010 à 18 heures

Étaient présents : Marc ROUSTAN, Robert BERTRAND, Didier BOUCHARD, Jean-Marc CHARPENEL, Sabine DESGRANGES, Daniel HOFER, Martine LAUBEPIN, Olivier MATHEY, Jean-Pierre PASCALIN.

Déclaration d'Utilité Publique

Les terrains autour de la Chapelle St Pierre ont fait l'objet d'une décision d'inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 09 novembre 2009.

Le 07 novembre 2008, une première proposition d'achat a été faite aux propriétaires des parcelles B413, 414 et 416 au prix de 3 € le m². Seul la S.C.I. FRANTER (Mme AMEVET et ses enfants) a répondu à notre courrier.

Le 23 janvier 2009, le Conseil Municipal a décidé de lancer une nouvelle négociation à l'amiable.

Le 12 février 2009, évaluation des terrains par le service du DOMAINE à 0,60 € le m² environ. Le 09 mars 2009, nouvelle lettre RAR aux propriétaires (proposition à 3 € le m²) qui n'ont pas répondu.

Le 29 octobre 2009, achat de la parcelle B 416 de la SCI FRANTER.

Il est urgent d'assurer la protection du site de la Chapelle St Pierre, les conditions de stationnement et d'accès à ce bâtiment. Compte tenu de l'absence d'accord avec les propriétaires concernés, il est décidé de demander à Monsieur le Préfet le lancement des procédures de déclaration d'utilité publique et d'expropriation.

Travaux rempart Vieux Village

Le montant des travaux d'entretien du rempart au Vieux Village ont été réalisés et s'élèvent à 7 695,06 € TTC. Ce montant sera inscrit au budget primitif 2010.

Entretien des hydrants (bornes à incendie)

Il est prévu d'installer une borne à incendie à Margerie (3 890 € HT) et de mettre en conformité les bornes existantes conformément au souhait du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Rénovation des compteurs EAU

Compte tenu de leur ancienneté, 150 compteurs environ devront être changés dans les 3 années à venir.

Le montant des sommes nécessaires sera inscrit au Budget primitif 2010 après réception des devis correspondants.

Convention ATESAT

La collectivité avait souscrit pour l'année 2007 à la mission d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Une reconduction tacite ayant été faite pour les années 2008 et 2009, il convient maintenant de délibérer pour adopter la nouvelle convention proposée.

Accord du Conseil Municipal.

Contrat de groupe assurance du personnel

Le CDG 26 a décidé de relancer un appel d'offres européen pour l'ouverture d'un contrat de groupe garantissant les risques financiers encourus par les collectivités à l'égard de leurs personnels en cas de décès, d'invalidité d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service. On garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues sont plus défavorables. Le conseil municipal donne son accord pour confier cette mission au CDG 26.

Syndicat Intercommunal pour la Construction et l'Exploitation d'un Chenil

La Commune de Bollène nous informe de sa volonté de se retirer du S.I.C.E.C. Lorsque celui-ci se sera prononcé sur cette question, chaque commune membre disposera d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le retrait envisagé par la commune de Bollène.

Questions diverses

*** Achat d'un défibrillateur**

Une information préalable par une personne compétente est nécessaire.

*** Demandes de subventions**

Les demandes de subventions déposées par la Maison Familiale de Richerenches et le Collège de Suze la Rousse sont rejetées.